



**GRUYÈRE
PADEL
CLUB**

Gruyère Padel Club

📍 Rue du Stade 50 - 1630 Bulle

☎ 079 752 41 90

✉ info@gruyerepadel.ch

@ www.gruyerepadel.ch

📷 #gruyerepadelclub

Règlement du championnat interne

1. Tous les membres et uniquement les membres du club sont autorisés à jouer ;
2. Le classement se fait individuellement ;
3. Le classement dans le tournoi est pris en compte lors des calculs, c'est à dire, perdre contre des meilleurs n'influence que très peu votre classement (et inversement) ; vous pouvez même gagner des places en perdant 6-4 / 6-4 contre des mieux classer,
4. Lors d'un match, le classement moyen de vos adversaires est pris en compte,
5. Le ranking SwissPadel sera modérément pris en compte au début ;
6. Les prix sont des bons au Centre de tennis, CHF 100.- pour le vainqueur, CHF 50.- pour le 2^{ème} et CHF 25.- pour le 3^{ème} et le 4^{ème}
7. Un minimum de 5 matchs est nécessaire pour être classé à la fin du championnat
8. Vous décidez ensemble, au début de la partie, si vous voulez que votre match compte pour le classement ;
9. Le match se joue en deux sets gagnants ;
10. Les participants, la date et le résultat set par set sont envoyés à zueblinb@gmail.com avant le dimanche 18h suivant le match. Les matches seront enregistrés dans l'ordre d'arrivée des mails ;
11. Le classement valorise tous les jeux gagnés ou perdus ;
12. En cas d'égalité parfaite à la fin du championnat, le joueur avec le plus grand nombre de match sera placé devant ;
13. Le tournoi se déroule du 1er mai au 28 novembre. A vous d'organiser les matchs que vous voulez, il est aussi possible de jouer dans d'autres centres que Bulle ;
14. Au terme du tournoi, chaque joueur recevra un bon au Centre de tennis correspondant au nombre de matchs qu'il a joué (15 matchs = 15.-), c'est à dire, on vous offre CHF 1.- par match et par personne;
15. Nous comptons sur la bonne foi de chacun pour le bon déroulement des matchs, en cas de mésentente, le match sera tout bonnement annulé et ne comptera pas ;
16. Les classements et les résultats de matchs seront publiés une fois par semaine sur notre site internet ;
17. La personne de référence pour le championnat est Boris Zueblin, 079.310.91.85 ;
18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le règlement, le comité prendra la décision finale.

